

Les centres de « contrôle » de l'UE, une proposition floue

Par Raphaël Hasenknopf, le 29/6/2018 à 05h53

Les chefs d'États européens, réunis en sommet les 28 et 29 juin, ont annoncé la création de centres de « contrôle » pour gérer les flux migratoires. Une mesure qui reste très vague pour le moment.



Les chefs d'États européens, réunis en sommet à Bruxelles, jeudi 28 et vendredi 29 juin, ont annoncé la création de centres de « contrôle » sur les côtes de la Méditerranée, qui devraient servir de points d'entrée aux bateaux de migrants. Cependant, beaucoup de doutes entourent cette décision, arrachée au bout d'une nuit d'intenses négociations, notamment concernant le lieu d'implantation des centres.

Sur la base du volontariat

Ces centres de « *contrôle* », placés en bordure de la Méditerranée pour débarquer les migrants secourus, se situeront uniquement dans les pays « *volontaires* », ont martelé les dirigeants. Il s'agit d'une « *offre faite aux premiers pays d'entrée. Ils ne sont pas obligés de l'accepter* » a indiqué Nathalie Loiseau, ministre chargée des Affaires européennes. Cette mesure permet en effet d'affirmer, comme le souligne la ministre, qu'il y a un « *examen européen* » de la demande d'asile (et non national), contrairement au système de Dublin.

Un accord trouvé pour créer des centres « contrôlés » aux entrées de l'Europe

Ces centres auront pour mission d'identifier de façon « *rapide et efficace* » les migrants éligibles à l'asile, et ils devront renvoyer les déboutés. Beaucoup d'ONG craignent que ces centres fermés n'enfreignent les droits de l'Homme, même si les 28 ont promis une étroite coopération avec le Haut-Commissariat aux droits de l'Homme des Nations unies (UNHCR).

Les réfugiés dont le droit d'asile est reconnu pourront ensuite être répartis dans d'autres pays, encore une fois sur la base du volontariat. Les pays ne souhaitant pas accueillir de réfugiés seront cependant tenus à une compensation financière.

Une proposition floue

« *L'Italie n'est plus seule* », s'était réjoui le premier ministre italien Giuseppe Conte en sortant de la réunion. Quels sont alors les pays disposés à accueillir de tels centres ? « *Certains l'ont exprimé autour de la table. Ils leur appartiennent de le faire publiquement* », avait annoncé Emmanuel Macron, vendredi à mi-journée. Cependant, à part l'Italie, l'Espagne et la Grèce, déjà en première ligne actuellement dans l'arrivée de réfugiés, les volontaires se font attendre.

« *On n'est pas un pays de première arrivée, sauf si les gens sautent en parachute* », déclarait ironiquement le chancelier autrichien Sebastian Kurz, rappelant que les pays sans accès à la mer Méditerranée n'étaient pas concernés. Cependant, même les pays du pourtour méditerranéen ne semblent pas si volontaires.

La gêne de la représentation française

La France par exemple, pourtant à l'initiative de cette proposition, a complètement écarté la création de centres sur son sol malgré les demandes de l'Italie. « *La France n'est pas un pays de première arrivée* », a justifié Emmanuel Macron. Visiblement dérangée par des questions concernant ces centres, la représentation française de l'UE, contactée par téléphone par *La Croix*, a raccroché promptement.

Difficile alors d'imaginer les pays de l'UE réellement mettre en œuvre la proposition française. « *Ce qui compte, ce sont les principes, pour le côté opérationnel, on verra plus tard* », confiait un diplomate dans la nuit.

Migrants : la France prend-elle sa part ?

Raphaël Hasenknopf